



Ville d'Ath  
Val de Dendre

Département du Développement territorial  
Aménagement du Territoire - Urbanisme  
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80  
F. 068 68 10 89  
urba@ath.be - www.ath.be

## URBANISME

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'une demande de déclaration d'utilité publique a été introduite par la SA Elia Asset dont les bureaux se situent à Bruxelles, Boulevard de l'Empereur, 20, pour l'établissement et l'exploitation d'une liaison électrique souterraine, à la tension de 150kV, à une fréquence de 50Hz, entre le poste de Ruien et le poste de Chièvres, sur le territoire des communes de Mont-de-l'Enclus, Celles-en-Hainaut, Frasnes-les-Anvaing, Leuze-en-Hainaut, Ath, Chièvres et Kluisbergen, sur une longueur de 44,9 km, pour laquelle des terrains privés non bâtis qui ne sont pas fermés de murs ou autres clôtures équivalentes seront utilisés.

Le dossier peut être examiné durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath:

- les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13h à 16h;
- le jeudi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)).

**Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be).**

**Une partie du dossier peut être consultée via le site [www.ath.be](http://www.ath.be)**

**L'enquête publique est ouverte le 16/01/2023 et clôturée le 30/01/2023.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba@ath.be](mailto:urba@ath.be)
- remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au centre administratif.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : Z202200048. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou avant le à l'Administration communale, service urbanisme, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 09/01/2023

Le Directeur général

Bruno BOËL

Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE



Wallonie

